

**Fédération Française de l'Assurance  
(FFA)**

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2017

JPA

MAZARS

## **JPA**

SIEGE SOCIAL : 7 RUE GALILEE - 75116 PARIS  
TEL : +33 149 52 43 00 - FAX : +33 147 20 32 79

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

CAPITAL DE 1 000 000 EUROS - RCS PARIS B 572 116 838

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92075 LA DEFENSE  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET  
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

# **Fédération Française de l'Assurance (FFA)**

Siège Social : 26 Boulevard Haussman, 75009, Paris

N° SIREN : 784 409 013

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2017

JPA

MAZARS

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'assemblée générale de la Fédération Française de l'Assurance,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Fédération Française de l'Assurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables

appliqués par votre syndicat pour l'établissement de ses comptes annuels et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux affiliés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### Informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier à l'assemblée générale et dans les autres documents adressés aux affiliés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil exécutif de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil exécutif.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

**Fédération Française  
de l'Assurance**

*Comptes Annuels  
Exercice clos le 31  
Décembre 2017*

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 15 juin 2018

Les Commissaires aux Comptes

J P A

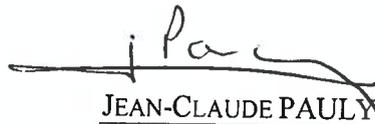


HERVE PUTEAUX



JACQUES POTDEVIN

MAZARS



JEAN-CLAUDE PAULY

# Bilan Actif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 04/06/18

Tenue de compte EURO

FFA

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 982 871	1 191 913	790 958	195 546
Fonds commercial (1)				
Autres	14 738		14 738	14 738
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	5 683 421		5 683 421	5 683 421
Constructions	32 428 833	26 685 765	5 743 068	6 221 657
Installations techniques, matériel et outillage industriel	126 597	125 637	959	2 142
Autres	12 136 405	9 671 661	2 464 744	2 592 112
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	22 634		22 634	344 864
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations	1 589 376		1 589 376	94 346
Créances rattachées à des participations	1 781		1 781	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 228 183	2 175 000	53 183	60 625
Prêts	46 923		46 923	46 678
Autres				
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>56 261 762</b>	<b>39 849 977</b>	<b>16 411 786</b>	<b>15 256 129</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	6 538		6 538	3 415
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>	2 232		2 232	74 567
<b>CRÉANCES (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	783 091		783 091	107 887
Autres créances	1 029 363		1 029 363	718 701
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	14 242 290		14 242 290	12 621 694
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	2 575 674		2 575 674	2 301 018
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)</b>	316 266		316 266	313 193
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>18 955 454</b>		<b>18 955 454</b>	<b>16 140 475</b>
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>75 217 217</b>	<b>39 849 977</b>	<b>35 367 240</b>	<b>31 396 604</b>
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	<b>2 130 460</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

# Bilan Passif

FFA

Période du 01/01/17 au 31/12/17

Edition du 04/06/18

Tenue de compte EURO

	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatif sans droit de reprise	15 518 688	15 552 401
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	856 923	832 923
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	489 454	(9 714)
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	1 497 772	
Provisions réglementées	772 886	772 886
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>19 135 722</b>	<b>17 148 496</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	4 399 676	4 267 280
<b>TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 399 676</b>	<b>4 267 280</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	772 886	772 886
<b>TOTAL III FONDS DEDIES</b>	<b>772 886</b>	<b>772 886</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 141 250	1 869 421
Dettes fiscales et sociales	7 692 561	6 391 061
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 998 032	1 720 346
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL IV DETTES</b>	<b>11 831 842</b>	<b>9 980 828</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>35 367 240</b>	<b>31 396 604</b>
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	<b>11 857 128</b>
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	<b>8 057 433</b>	<b>8 489 905</b>
(3) Dont emprunts participatifs		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		

# Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 04/06/18  
Tenue de compte EURO

FFA

	31/12/2017	31/12/2016
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	550 327	400 794
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>550 327</b>	<b>400 794</b>
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation		
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 493 349	961 704
- Cotisations	36 272 301	33 867 371
- Autres produits	9	777 960
<b>TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>38 315 986</b>	<b>36 007 829</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	37 791	27 299
Variation de stocks	(3 284)	4 938
- Autres achats et charges externes	11 472 871	11 630 504
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 847 668	2 521 000
- Salaires et traitements	13 596 730	12 036 171
- Charges sociales	7 342 191	6 593 477
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 321 563	1 163 409
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 205 398	1 300 061
- Subventions accordées par l'association		772 886
- Autres charges		
<b>TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>37 820 928</b>	<b>36 049 743</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II)</b>	<b>495 058</b>	<b>(41 914)</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	1 790	20
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 790	6 248
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	218	4 352
<b>TOTAL III PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5 798</b>	<b>10 620</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	6 091	
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV CHARGES FINANCIERES</b>	<b>6 091</b>	
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>(294)</b>	<b>10 620</b>

# Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 04/06/18  
Tenue de compte EURO

FFA

	31/12/2017	31/12/2016
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV )</b>	<b>494 764</b>	<b>(31 294)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		22 908
<b>TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>22 908</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	37	294
- Sur opérations en capital	5 273	1 033
- Dotations aux amortissements et aux provisions		(772 886)
<b>TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 310</b>	<b>(771 558)</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI )</b>	<b>(5 310)</b>	<b>794 466</b>
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)		772 886
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VIII )</b>	<b>38 321 784</b>	<b>36 041 357</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VII + IX )</b>	<b>37 832 330</b>	<b>36 051 071</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>489 454</b>	<b>(9 714)</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

# **Fédération Française de l'Assurance (FFA)**

Siège Social : 26 Boulevard Haussman, 75009, Paris

N° SIREN : 784 409 013

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2017

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### **Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

- **Protocole d'accord entre la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et l'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance (IFPASS)**

#### Administrateurs concernés :

Lors de la signature de ce protocole d'accord, huit administrateurs de la FFA (antérieurement connue comme la FFSA) occupaient des fonctions au sein de l'IFPASS.

#### Nature et Objet :

La FFA a abandonné en partie une créance sur l'IFPASS au titre d'une « Conventions d'Apports Associatifs avec Droit de Reprise » pour un montant de 1,3 M€ sur une créance totale de 3,5M€ totalement dépréciée au 31 décembre 2017.

La FFA a également souscrit en totalité à des Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par l'IFPASS pour un montant de 4,35M€ dont 1,5M€ ont été libérés au 31/12/2017. Les TSDI libérés sont porteurs d'un taux d'intérêt de 0,5% annuel.

#### Modalité :

La convention a eu pour impact le passage de 1.3 M€ de créance en perte et la reprise de 1.3 M€ des dépréciations de cette créance. Le TSDI a été porté à l'actif de la FFA pour 4.35 M€ et au passif en subvention d'investissement.

Les produits financiers du TSDI pour l'exercice 2017 s'élèvent à 1.8k€ pour l'exercice 2017.

Fédération Française de  
l'Assurance

Exercice clos le  
31 décembre 2017

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2016, ces  
effets ont en revanche eu lieu sur l'exercice 2017.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 15 juin 2018

Les Commissaires aux Comptes

J P A

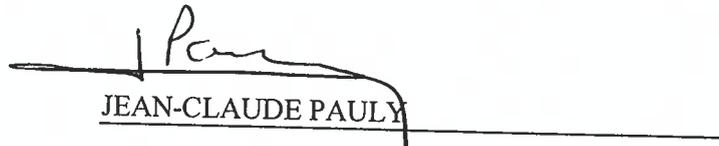


HERVE PUTEAUX



JACQUES POTDEVIN

MAZARS



JEAN-CLAUDE PAULY

## Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/17

Montants exprimés en milliers d'euros

### Sommaire

#### **1 Evènements marquants de l'exercice**

#### **2 Principes, règles et méthodes comptables**

#### **3 Comptes consolidés**

#### **4 Informations relatives au bilan**

##### **4.1 Actif**

###### **4.1.1 Immobilisations**

*4.1.1.1 Méthodes et durées d'amortissement*

*4.1.1.2 Tableau des immobilisations et amortissements/dépréciations*

*4.1.1.3 Immobilisations incorporelles et corporelles*

*4.1.1.4 Immobilisations financières*

*4.1.1.5 Tableau des filiales et participations*

###### **4.1.2 Produits à recevoir et créances diverses**

###### **4.1.3 Valeurs mobilières de placement**

###### **4.1.4 Disponibilités**

###### **4.1.5 Charges constatées d'avance**

##### **4.2 Passif**

###### **4.2.1 Tableau de variation des fonds propres**

###### **4.2.2 Provisions pour risques et charges**

###### **4.2.3 Etat des dettes**

###### **4.2.4 Charges à payer**

###### **4.2.5 Autres créditeurs divers**

## **5 Informations relatives au compte de résultat**

### **5.1 Cotisations**

## **6 Autres informations**

### **6.1 Effectif salarié**

### **6.2 Informations relatives au compte personnel de Formation**

### **6.3 Engagements**

#### **6.3.1 Engagements financiers**

#### **6.3.2 Engagements sur Indemnités de Fin de Carrière**

#### **6.3.3 Engagements de retraite**

#### **6.3.4 Médailles du travail**

#### **6.3.5 Honoraires commissaires aux comptes.**

=====

## **1 Evénements marquants de l'exercice**

En 2017 la FFA a souscrit pour 1,5 M€ de TSDI l'pass, première partie de l'enveloppe de 4,35M€ prévue dans l'accord du 17 octobre 2016 entre la FFA, l'IGS et l'IFPASS validé par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2016. Ces TSDI ont été comptabilisés en immobilisations financières. L'appel aux adhérents, d'un montant identique et qui a permis le financement de cette souscription, a été comptabilisé en subvention d'investissement. Cette subvention fera l'objet d'une reprise à chaque remboursement effectué par l'Ifpass concernant ces TSDI.

## **2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de la FFA ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été arrêtés en respectant le règlement ANC n° 2016-07 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01. Les comptes annuels sont constitués du bilan du compte de résultat et de l'annexe.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **3 Comptes consolidés**

L'article L.2135-2 du code du travail prévoit que les organisations syndicales doivent : soit établir des comptes consolidés (méthode A), soit fournir en annexe de leurs propres comptes, les comptes des personnes morales comprises dans leur périmètre au sens de l'article L.233-16 du code du commerce (Méthode B dite méthode de l'agrafage).

En tant que syndicat professionnel la FFA a opté pour la méthode de l'agrafage des comptes des deux entités suivantes qu'elle contrôle :

### **- Attitude Prévention**

Attitude Prévention est statutairement composée de la FFA et des sociétés, entreprises ou organismes d'assurances adhérents à la FFA. En vertu de ces statuts, et bien que d'autres personnes morales aient la possibilité d'adhérer à l'association, la FFA exerce une influence notable dans l'administration de l'association Attitude Prévention.

- **SEDDITA** (SARL spécialisée dans l'édition et la diffusion de documents informatifs et techniques relatifs à l'assurance). La FFA détient 100 % des parts de cette SARL.

Les comptes individuels 2017 de ces deux structures ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes y afférent sont joints à la présente annexe.

## 4 Informations relatives au bilan

### 4.1 Actif

#### 4.1.1 Immobilisations

Le coût d'entrée des immobilisations est déterminé à partir du prix d'acquisition de celles-ci, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement et majoration des éventuels frais d'acquisition.

##### 4.1.1.1 Méthodes et durées d'amortissement

Type d'immobilisation	Durée amortissement	Méthode
Logiciels / Base de données	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel et outillage (hors informatique)	4 à 10 ans selon nature de matériel	Linéaire
Agencements & installations	3 à 15 ans selon importance	Linéaire
Matériel de transport	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 à 8 ans	Linéaire
Matériel Audio/Vidéo	3 à 10 ans selon nature du matériel	Linéaire
Matériel Téléphonie	2-5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	5 à 8 ans	Linéaire
Constructions (locaux d'exploitation)	30 ans	Linéaire

##### 4.1.1.2 Tableau des immobilisations et amortissements/dépréciations (en milliers d'euros) :

Immobilisations 2017	Incorporelles	Corporelles (1)	Financières	TOTAL
Valeur brute ouverture	1 280	50 736	3 002	55 017
Augmentations	832	483	1 505	2 820
Diminutions	-114	-821	-640	-1 576
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>1 998</b>	<b>50 398</b>	<b>3 866</b>	<b>56 262</b>
Amortissements et provisions cumulés début exercice	1 070	35 891	2 800	39 761
Augmentations	237	1 085	0	1 322
Diminutions	-114	-493	-625	-1 232
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>1 192</b>	<b>36 483</b>	<b>2 175</b>	<b>39 850</b>
<b>VALEUR NETTE FIN 2017</b>	<b>806</b>	<b>13 915</b>	<b>1 691</b>	<b>16 412</b>

(1) Dont valeur comptable de l'immeuble au 31/12/2017 (en milliers d'euros) :

	<b>Prix d'acquisition</b>	<b>Amortissements à fin 2017</b>	<b>Valeur nette au 31/12/17</b>
Terrain	5 683		5 683
Construction	32 429	26 686	5 743
<b>Total</b>	<b>38 112</b>	<b>26 686</b>	<b>11 426</b>

Cet immeuble acquis en 1999 a été amorti de manière progressive depuis l'origine et jusqu'au 31/12/2011. Depuis cette date, suite à un changement d'estimation, il est amorti de manière linéaire à hauteur de 479 k€ par an. Il sera définitivement amorti le 31/12/2029.

#### 4.1.1.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Détail des acquisitions de l'exercice pour 1338 k€ :

Base de Données Statistique	664 002
Installations & Agencements	211 168
Logiciels	168 034
Matériel Audio/Vidéo et Téléphonie	126 291
Matériel Informatique	122 435
Immobilisation en cours	22 634
Mobilier de bureau	15 432
Matériel de bureau	4 751
Matériel de restauration	2 726

#### 4.1.1.4 Immobilisations financières

Au 31 décembre 2017 le total des immobilisations financières brutes atteint 3 866 k€, il se ventile comme suit :

- Titres de participation : 84 k€ ;
- Avances permanentes : 47 k€ ;  
(*Avance fond de roulement pour l'Observatoire de l'Evolution des Métiers de l'Assurance*) ;
- Dépôts et cautionnements : 43 k€ ;
- Apport associatif à l'IFPASS : 2 175 k€ déprécié à hauteur de 2.175 k€ ;
- TSDI IFPASS : 1 502 k€ (dont 2 k€ d'intérêts courus) ;
- Apport associatif Paris Europlace : 10 k€ ;
- Apport Fonds Renaître : 5 k€.

#### 4.1.1.5 Tableau des filiales et participations (en milliers d'euros)

Entités	Capitaux propres au 31/12/17	% Intérêt	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette				
Attitude Assureurs Prévention (agrafée)	1206	100%	N/A	N/A	Néant	6029	778	Néant
SARL SEDDITA (agrafée)	1312	100%	84	84	Néant	133	-11	Néant

Ces entités clôturent leurs comptes annuels en date du 31 décembre. Les cabinets JPA Entreprises et Mazars sont en charge du contrôle légal de leurs comptes.

#### 4.1.2 Produits à recevoir et créances diverses

Le total des produits à recevoir et créances diverses atteint 1 815 k€ et correspond à :

- 916 k€ frais des locaux et mise à disposition de personnel ATTITUDE PREVENTION ; AAM ; APREF ; CEFAREA ; Mission Handicap ; PSRE et SACRA ;
- 783 k€ cotisations Adhérents ;
- 65 k€ créances La Médiation ;
- 21 k€ UBIFRANCE dépôt de garantie ;
- 20 k€ de remboursement attendu de la part de notre assureur pour des Indemnités de Fin de fin de Carrière ;
- 8 k€ d'opérations à régulariser pour le personnel ;
- 2 k€ d'acomptes fournisseurs.

#### 4.1.3 Valeurs mobilières de placement (en milliers d'euros)

Une partie des liquidités de la FFA est investie dans des O.P.C.V.M de nature monétaire court terme, liquides et peu risqués. Au 31/12/2017, il n'existe pas de plus-value latente en raison d'une opération de souscription/rachat réalisée le dernier jour de l'année.

Nom de l'OPCVM	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente
BNP Déposit Catégorie Monétaire	8 171	8 171	0
Palatine Institutions Catégorie Monétaire	6 071	6 071	0
<b>Total</b>	<b>14 242</b>	<b>14 242</b>	<b>0</b>

#### 4.1.4 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 2 576 k€ au 31/12/2017.

#### 4.1.5 Charges constatées d'avance

Détail des charges constatées d'avance : 316 k€

Type de dépense	En Milliers €
Abonnements presse et documentation	147
Maintenance informatique	105
Autres charges payées d'avance	49
Abonnements bases de données	15
<b>Total payé d'avance</b>	<b>316</b>

#### 4.2 Passif

##### 4.2.1 Tableau de variation des fonds propres (en milliers d'euros)

	Au 31 décembre 2016	Affectation résultat 2016	Au 31 décembre 2017
<b>Fonds de Dotation</b>	15 380	-34	<b>15 347</b>
<b>Fonds propre sans droit reprise</b>	172		<b>172</b>
<b>Réserve affectées</b>	833	24	<b>857</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	-10	10	<b>489</b>
<b>Subvention d'investissement</b>			<b>1 498</b>
<b>Total des Capitaux Propres</b>	<b>16 376</b>		<b>18 363</b>

(1) La réserve pour opérations spéciales est destinée au financement des dépenses non récurrentes. Elle a été portée de 833 k€ à 857 sur décision de l'Assemblée générale du 20 juin 2017. Les Fonds propre sans droit de reprise représentent les immobilisations du GEMA/GEMUT récupérées par FFA au 01/07/2016. La subvention d'investissement représente le montant de l'appel auprès de nos adhérents pour les TSDI IFPASS.

##### 4.2.2 Provisions pour risques et charges

Tableau de variation des provisions pour risques et charges (en milliers d'euros) :

Situation et mouvements				
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations et transfert de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour gros entretien	267	0	0	267
Provisions pour litiges	14	0	0	14
Provisions pour charges	2 369	0	191	2 178
Provisions pour indemnités de fin de carrière et retraite (1)	1 618	323		1 941
<b>TOTAL</b>	<b>4 268</b>	<b>323</b>	<b>191</b>	<b>4 400</b>

(1) cf. § 6.3.2 et 6.3.3: Engagements sur indemnités de fin de carrière et retraite.

#### 4.2.3 Etat des dettes (en milliers d'euros)

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			À plus 1 an	À plus 5 ans
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	-	-	-	
- à plus de 2 ans à l'origine	-	-	-	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 141	1 141	-	
Dettes fiscales et sociales (y compris congés payés)	7 693	7 693	-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	
Autres dettes	4 496	4 496	-	
Produits constatés d'avance	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>13 330</b>	<b>13 330</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			

#### 4.2.4 Charges à payer

Au 31 décembre 2017, le total des charges à payer s'élève à 873 k€, il est constitué des dépenses suivantes :

Type de Charges	En milliers €
Honoraires	208
Frais informatiques APRIA	200
Cotisations diverses	144
Développements informatiques	85
Dépenses de partenariat	84
Frais d'édition (Rapports et documentation)	75
Honoraires de recrutement	27
Centre Français d'Exploitation	21
Taxe locaux Bruxelles	16
Autres charges à payer diverses	13
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>873</b>

#### 4.2.5 Autres créditeurs divers

Avec un total de 2 125 k€ au 31/12/17, ce poste enregistre principalement des fonds qui transitent par les comptes de la FFA et qui ont vocation à être reversés.

### 5 Informations relatives au compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2017 affiche un bénéfice de 489 k€ (pour -10 k€ en 2016).

Les charges et produits de l'exercice se ventilent comme suit :

#### **Total des charges : 37 832 k€**

- 37 821 k€ de charges d'exploitation ;
- 6 k€ de charges financières ;
- 5 k€ de charges exceptionnelles.

#### **Total des produits : 38 322 k€**

- 36 272 k€ de cotisations perçues des adhérents ;
- 2 044 k€ de remboursements de frais ;
- 6 k€ de produits financiers.

#### 5.1 Cotisations

Le total des cotisations versées en 2017 par les adhérents s'élève à 36 272 k€ pour 33 867 k€ l'année précédente.

La méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations est celle du fait générateur c'est-à-dire à la naissance de l'engagement qui découle de l'adhésion des membres. Les cotisations sont enregistrées pour leur montant net, la part collectée pour d'autres structures est comptabilisée dans un compte de tiers.

Il convient de noter que la FFA ne perçoit pas de ressources à caractère public.

## **6 Autres informations**

### **6.1 Effectif salarié**

L'effectif moyen pour l'année 2017 atteint 159 salariés FFA.

### **6.2 Informations relatives au Compte Personnel de Formation**

Ce compte est alimenté à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis 12 heures par an jusqu'à un maximum de 150 heures pour chaque salarié. Le compte personnel de formation étant un dispositif dont la gestion est assurée exclusivement par le salarié la FFA n'a pas de droit de regard et ne peut donc pas fournir le nombre d'heures total dû à ses salariés au 31/12/2017

### **6.3 Engagements**

#### **6.3.1 Engagements financiers**

La FFA est membre et à ce titre indéfiniment et solidairement responsable des dettes des Groupements professionnels suivants :

- APRIA RSA (APRIA Réunion de Sociétés d'Assurances) ;
- GIP/CPS (Groupements d'Intérêt Public / Carte de Professionnel Santé) ;
- G.C.A. (Gestion des Conventions d'Assurances) ;
- G.P.S.A. (Gestion Professionnelle des Services de l'Assurance) ;
- SINTIA (Système Inter-entreprises Normalisé de Traitement des Informations de l'Assurance).

#### **6.3.2 Engagements sur Indemnités de Fin de Carrière**

L'activité de la FFA relève de la convention collective des sociétés d'assurances. Cette convention collective garantit aux salariés qui liquident leurs droits à la retraite, une indemnité de départ définie en fonction de leur ancienneté et du niveau de leur rémunération.

Pour faire face à cette charge prévisible, la FFA a externalisé auprès d'une compagnie d'assurance la gestion de ces engagements en contrepartie du versement de cotisations.

Au 31 décembre 2017, le cumul des cotisations versées au titre de ce contrat, majoré des intérêts produits est inférieur aux engagements calculés à cette même date. Par ailleurs, ce contrat ne prévoyant pas la prise en charge des cotisations patronales assises sur ces indemnités de départ, il est donc nécessaire d'en provisionner l'impact.

Compte tenu de ces éléments, le cumul de la provision s'élève à 1 359 k€.

Ces engagements sont calculés en tenant compte :

- des conditions d'ouverture des droits ;
- des hypothèses démographiques suivantes ;
  - Age de départ : 60 - 67 ans
  - Le Taux de rotation annuel des salariés utilisé : « Turn-over faible »
  - L'utilisation des tables de mortalité « INSEE 2017 »

- des hypothèses de progression annuelle de salaires ci-après ;

- - Cadres de direction : 1 %
- - Cadres : 1 %
- - Non cadres : 1 %

- d'un taux d'actualisation de 1,3 % ;

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetés (ou méthode du prorata des droits au terme).

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

### **6.3.3 Engagements de retraite**

En 1993, la FFA avait mis en place un régime de retraite sur complémentaire à prestations définies (article 39) au bénéfice de ses cadres de direction. Ce contrat a été clos et n'accepte plus de nouveaux bénéficiaires depuis le 31 décembre 2003.

Nous avons externalisé auprès d'une compagnie d'assurance la gestion de ces engagements en contrepartie du versement de cotisations.

Au titre des engagements résiduels relatifs à ce contrat, nous avons constitué une provision de 135 k€ dans les comptes de l'année 2017 pour couvrir l'insuffisance des cotisations versées par rapport aux engagements réactualisés à cette même date par la compagnie d'assurance. Ce qui porte à 582 k€ le cumul de la provision constituée à ce titre.

Ce contrat prévoit le versement d'une retraite additive égale à 0.25 % par année d'ancienneté du dernier salaire annuel de base pour un départ à 65 ans.

Les engagements sont calculés en tenant compte des paramètres suivants :

- Age de départ moyen : 65 ans ;
- Taux d'inflation : 2 % ;
- Taux de dérive des salaires : 2 % (inflation comprise) ;
- Taux financier d'actualisation net : 1,5 % (inflation comprise) ;
- Taux technique de calcul des rentes : 0,25 % ;
- Frais sur arrérages : 3 % ;
- Taux de réversion : 60 % ;
- Frais sur cotisations : 0,178 % ;
- Taux de turn-over : 0 % ;
- Utilisation des tables de mortalité TGH05 et TGF05.

### **6.3.4 Médailles du travail**

Le résultat des simulations réalisées aboutit à un engagement non significatif qui ne justifie pas la constitution d'une provision.

### **6.3.5 Honoraires commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des Co-Commissaires aux comptes est inscrit au compte de résultat pour 38 k€ répartis comme suit :

JPA : 19 k€ ;

Mazars : 19 k€.

### **6.3.6 Engagements hors-bilan**

Dans le cadre du protocole d'accord qui a été signé le 17 octobre 2016 entre la FFA, l'IGS et l'IFPASS, la FFA s'est engagée à verser à l'IFPASS 4 350 000 euros via la souscription de TSDI.

L'assemblée Générale du 14 décembre 2017 a approuvé une première souscription d'un montant de 1 500 000 euros dont 420 000 euros en janvier 2017 et 1 080 000 euros en juillet 2017.

Le solde à verser pour lequel la FFA est engagée est de 2 850 000€ et n'apparaît pas au bilan de la FFA.

=====

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFA  
DU 19 JUIN 2018  
PROJETS DE RESOLUTIONS**

---

**1- Approbation des comptes 2017 de la FFA et quitus**

Sur proposition du Conseil Exécutif et après avoir entendu lecture des rapports du trésorier et des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils lui sont présentés avec un résultat net comptable positif de 489 453,89 € et donne quitus au président de sa gestion pour 2017.

**2- Affectation du résultat 2017 de la FFA**

Sur proposition du Conseil Exécutif et après avoir entendu lecture des rapports du trésorier et des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée générale décide d'affecter le résultat net comptable positif d'un montant de 489 453,89 € selon les modalités suivantes :

- pour un montant positif de 214 453,89 € au titre des opérations courantes sur le fonds de dotation qui passerait ainsi de 15 346 511,10 € à 15 560 964,99 €.
- pour un montant positif de 275 000,00 € au titre des opérations non récurrentes, sur la réserve pour opérations spéciales qui passerait ainsi de 856 922,93 € à 1 131 922,93 €.

**3- Appel de cotisations 2018**

Sur proposition du Conseil Exécutif et après avoir entendu lecture du rapport du trésorier, l'Assemblée générale fixe, selon le barème ci-annexé et pour une recette globale attendue de 36 549 milliers d'euros, les taux d'appels de cotisations 2018 à asseoir sur le montant de primes encaissées en 2017.

Toujours sur proposition du Conseil Exécutif, l'Assemblée générale décide de supprimer le palier de cotisation minimale à 5 000 € lorsque les encaissements d'un adhérent sont inférieurs ou égaux à 5 millions d'euros. La cotisation minimale est fixée à 10 000 € dans le cas où l'application du barème conduirait à un montant inférieur.

\*  
\* \*

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2017

## **ATTITUDE PREVENTION**

Siège social : 26 Boulevard Haussmann  
79 009 PARIS  
N° SIREN : 825 242 613



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux Associés,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ATTITUDE PREVENTION relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

JPA



Hervé PUTEAUX

# Bilan Actif

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 12/06/18  
Tenue de compte EURO

ATTITUDE PREVENTION

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1)
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 008		4 008	
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	656	131	525	
Autres	219 735	43 733	176 002	
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>224 399</b>	<b>43 864</b>	<b>180 535</b>	
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>				
<b>CRÉANCES (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances	1 563 255		1 563 255	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	860 388		860 388	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)</b>	30 727		30 727	
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 454 370</b>		<b>2 454 370</b>	
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 678 768</b>	<b>43 864</b>	<b>2 634 904</b>	
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à moins d'un an				<b>39 982</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

# Bilan Passif

ATTITUDE PREVENTION

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
Edition du 12/06/18  
Tenue de compte EURO

	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1)
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	778 728	
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées	428 171	
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>1 206 899</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL III FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	660 974	
Dettes fiscales et sociales	2 799	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	764 232	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL IV DETTES</b>	<b>1 428 005</b>	
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 634 904</b>	
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	<b>1 428 005</b>
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		

# Compte de Résultat en liste

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 12/06/18  
 Tenue de compte EURO

ATTITUDE PREVENTION

	31/12/2017	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]		
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		
	Dont à l'exportation :	
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation		
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations	5 204 000	
- Autres produits	825 171	
<b>TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 029 171</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	4 774 292	
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 700	
- Salaires et traitements		
- Charges sociales		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux provisions	43 864	
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	2 416	
<b>TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 822 272</b>	
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II)</b>	<b>1 206 899</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER ( III - IV)</b>		

# Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/01/17 au 31/12/17  
 Edition du 12/06/18  
 Tenue de compte EURO

## ATTITUDE PREVENTION

	31/12/2017	
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS ( I - II + III - IV )</b>	<b>1 206 899</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI )</b>		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)	397 000	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	825 171	
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VIII )</b>	<b>6 426 171</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VII + IX )</b>	<b>5 647 443</b>	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>778 728</b>	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/17**

Montants exprimés en milliers d'euros

**Sommaire**

- 1 Evènements marquants de l'exercice
- 2 Evènements post-clôture
- 3 Principes, règles et méthodes comptables
- 4 Informations relatives au bilan
  - 4.1 Actif
    - 4.1.1 Immobilisations
    - 4.1.2 Créances
    - 4.1.3 Disponibilités
    - 4.1.4 Charges constatées d'avance
  - 4.2 Passif
    - 4.2.1 Tableau de variation des fonds propres
    - 4.2.2 Etat des dettes
    - 4.2.3 Charges à payer
- 5 Informations relatives au compte de résultat
- 6 Autres informations
  - 6.1 Social
  - 6.2 Honoraires des commissaires aux comptes
- 7 Engagements hors bilan

## **1 Evénements marquants de l'exercice**

Attitude prévention a perçu en 2017 les bonis de liquidations de deux organismes de prévention :

- Assureurs Prévention pour un montant de 658 k€ ;
- Gema Prévention pour un montant de 167 k€.

Deux opérations au cours de l'année 2017 ont été financés par ce boni pour un montant total de 397 k€.

Le solde de 428 k€ restant est classé dans les capitaux propres d'Attitude Prévention.

## **2 Evénements post-clôture**

Aucun événement post-clôture significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2017.

## **3 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels d'attitude Prévention ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2016-07 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01. Les comptes annuels sont constitués du bilan du compte de résultat et de l'annexe.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **4 Informations relatives au bilan**

### 4.1 Actif

#### 4.1.1 Immobilisations

Le coût d'entrée des immobilisations est déterminé à partir du prix d'acquisition de celles-ci, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement et majoration des éventuels frais d'acquisition.

### Méthodes et durées d'amortissement

Type d'immobilisation	Durée amortissement	Méthode
Logiciels / Base de données	3 à 8 ans	Linéaire
Matériel et outillage (hors informatique)	4 à 10 ans selon nature de matériel	Linéaire
Agencements & installations	3 à 15 ans selon importance	Linéaire
Matériel de transport	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 à 8 ans	Linéaire
Matériel Audio/Vidéo	3 à 10 ans selon nature du matériel	Linéaire
Matériel Téléphonie	1-5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	5 à 8 ans	Linéaire
Constructions (locaux d'exploitation)	30 ans	Linéaire

Tableau des immobilisations et amortissements/dépréciations (en milliers d'euros) :

Immobilisations 2017	Incorporelles	Corporelles (1)	TOTAL
Valeur brute ouverture	4	221	224
Augmentations	0	0	0
Diminutions	0	0	0
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>4</b>	<b>221</b>	<b>225</b>
Amortissements cumulés début exercice	0	0	0
Augmentations	0	44	44
Diminutions	0	0	0
<b>Amortissements cumulés à la clôture</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>44</b>
<b>VALEUR NETTE FIN 2017</b>	<b>4</b>	<b>177</b>	<b>181</b>

#### 4.1.2 Créances

Au 31 décembre 2017, le total des créances et produits à recevoir est de 1 563 k€ dont :

- 1 554 k€ solde cotisations 2017 ;
- 6 k€ avances de frais des CRS - pour la Piste CRS ;
- 3 k€ remboursement Assurance Motos - Piste CRS.

#### 4.1.3 Disponibilités

Le total des disponibilités en comptes courants s'élève à 860 k€ au 31/12/2017.

#### 4.1.4 Charges constatées avance

Détail des charges constatées d'avance : 31 k€

Type de dépense	En Milliers €
Assurances pour la piste CRS	22
Hébergement/maintenance site internet	8
Autres charges payées d'avance	1
<b>Total payé d'avance</b>	<b>31</b>

## 4.2 Passif

#### 4.2.1 Tableau de variation des fonds propres (en milliers d'euros)

	Au 1 <sup>er</sup> Janvier 2017	Au 31 décembre 2017
<b>Provisions réglementées</b>	0	428
<b>Résultat de l'exercice</b>	0	779
<b>Total des Fonds propres</b>	0	1 207

#### 4.2.2 Etat des dettes (en milliers d'euros)

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	661	661		
Dettes fiscales et sociales	3	3		
Autres dettes	764	764		
<b>TOTAL</b>	<b>1 428</b>	<b>1 428</b>	-	-

#### 4.2.3 Charges à payer

Au 31 décembre 2017, le total des charges à payer s'élève à 764 k€ :

Type de Charges	En milliers €
FFA mise à disposition moyens et personnel rattaché	608
MEDIACOM – spots de prévention	101
INSEP – Colloque européen sur la prévention	15
Paris Université Club – partenariat	10
PSRE – subvention	10
CNPP – guide d'analyse du risque numérique	8
NOMEN – création nom/étude qualitative	7
Autres charges à payer diverses	5
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>764</b>

### **5 Informations relatives au compte de résultat**

L'association achève l'exercice 2017 avec un bénéfice comptable de 779 k€.

➤ L'association a disposé de 6 426 k€ de ressources constituées par :

Type de produits	En milliers €
Cotisation Prévention Route	3221
Cotisations Risques Entreprises	607
Cotisations Prévention Santé	556
Cotisations des Accidents de la Vie Courante	458
Cotisations minimales statutaires	362
Bonis liquidation Assureurs Prévention /Gema prévention	825
Reprise fonds dédiés à des opérations	397
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 426</b>

➤ Le total des dépenses de l'année 2017 s'est élevé à 5 647 k€.

Les frais relatifs aux activités de prévention ont atteint 4 822 k€ :

Type de charges	En milliers €
Campagne les bons gestes campagne média 2017 (84% route – 16 % ACVC)	1 778
CNPP Guide d'analyse risque numérique	708
FFA Frais refacturation de moyens/mise à disposition de personnel	608
Divers partenariats – Nouvel observatoire risque routier 100 k€ en route PUC/Fondation AGILA 140 k€ pour santé – CALIXYS/enquêtes seniors sur chutes/Application « sauveteurs sans frontières » 140 k€ ACVC	380
Frais fonctionnement de la Piste CRS	364
Kit salivaire (boni liquidation) (100% route)	200
Action outre-mer (100% route)	190
PSRE subvention dont 3 k€ pour URF risques (100% route)	153
Diverses actions (maman assurent, bouge avec les Zactifs, optimisation, baromètre activité sportive ...)	111
Stratégie Digitale (100% commun)	101
Internet (nomen 33 k€- travaux éditoriaux /Site internet 65 K€)	98
Frais administratifs et financiers	59
Campagne TV/Digital « bien rentrer mode emploi » (100% route)	53
Frais et honoraires	19
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 822</b>

La différence de 825 k€ correspond aux jeux d'écritures concernant le boni de liquidation.

## **6 Autres informations**

### **6.1 Social**

L'association n'emploie pas de salarié et ne perçoit pas de ressources à caractère public.

### **6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes inscrit au compte de résultat est de 5 k€ à destination du cabinet JPA.

## **7 Engagements hors bilan**

Attitude Prévention n'a aucun engagement hors bilan au 31 décembre 2017.

\* \* \* \* \*

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2017

## ATTITUDE PREVENTION

Siège social : 26 Boulevard Haussmann  
79 009 PARIS  
N° SIREN : 825 242 613



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

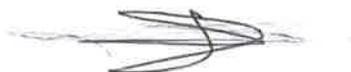
**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

JPA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, positioned above the name Hervé PUTEAUX.

Hervé PUTEAUX

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2018

### PROJETS DE RESOLUTIONS

#### 1 - Résolution relative à l'approbation des comptes 2017 et quitus

Sur proposition du Conseil d'administration et après avoir entendu les rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2017 tels qui lui ont été présentés avec un résultat comptable de 778 728,20 €. En conséquence, l'Assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2017.

#### 2 - Résolution relative à l'affectation du résultat 2017

Sur proposition du Conseil d'administration et après avoir entendu les rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée générale décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2017 de 778 728,20 € comme suit :

- pour un montant créditeur de 143 167,00 € au compte de report à nouveau dédié à la section "Route" qui s'établirait ainsi à 143 167,00 €
- pour un montant créditeur de 13 309,00 € au compte de report à nouveau dédié à la section "ACVC" qui s'établirait ainsi à 13 309,00 €
- pour un montant créditeur de 249 812,00 € au compte de report à nouveau dédié à la section "Santé" qui s'établirait ainsi à 249 812,00 €;
- pour un montant créditeur de 380 839,20 € au compte de report à nouveau dédié à la section "Fonctionnement" qui s'établirait ainsi à 380 839,20 €
- pour un montant débiteur de - 8399,00 € au compte de report à nouveau dédié à la section "Risques entreprises" qui s'établirait ainsi à - 8399,00 €

# **SEDDITA**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

JPA

MAZARS

## **J P A**

SIEGE SOCIAL : 7 RUE GALILEE - 75116 PARIS

TEL : +33 149 52 43 00 - FAX : +33 147 20 32 79

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

CAPITAL DE 1 000 000 EUROS - RCS PARIS B 572 116 838

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92075 LA DEFENSE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET  
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

# **SEDDITA**

Société à responsabilité limitée au capital de 84 300 euros

Siège social : 26 Boulevard Haussmann

75009 Paris

N° SIREN : 349 197 581

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

JPA

MAZARS

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEDDITA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **Informations données dans le rapport de gestion**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'Assemblée Générale.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

**SEDDITA**

*Comptes Annuels*

*Exercice clos le*

*31/12/2017*

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris la Défense et à Courbevoie, le 6 juin 2018

Les Commissaires aux Comptes

J P A



HERVE PUTEAUX

JACQUES POTDEVIN

M A Z A R S



JEAN-CLAUDE PAULY

# Bilan Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N)	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	31 389	31 389		
Concession, brevets et droits similaires	35 711	31 067	4 644	
Fonds commercial	0		0	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>67 100</b>	<b>62 456</b>	<b>4 644</b>	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 554	6 554	0	
Autres immobilisations corporelles	42 788	42 726	62	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>49 342</b>	<b>49 280</b>	<b>62</b>	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>116 442</b>	<b>111 736</b>	<b>4 706</b>	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	17 606	13 272	4 334	
<b>TOTAL stocks et en-cours :</b>	<b>17 606</b>	<b>13 272</b>	<b>4 334</b>	
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	17 068		17 068	
Autres créances	8 199		8 199	
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL créances :</b>	<b>25 268</b>		<b>25 268</b>	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	460 435		460 435	
Disponibilités	849 882		849 882	
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL disponibilités et divers :</b>	<b>1 310 317</b>		<b>1 310 317</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 353 191</b>	<b>13 272</b>	<b>1 339 919</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 469 633</b>	<b>125 008</b>	<b>1 344 625</b>	

# Bilan Passif

SEDDITA

RUBRIQUES		
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel	dont versé	84 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	
Réserve légale		8 430
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		1 230 340
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice</b>		(10 710)
		<b>1 312 361</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 312 361</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		17 081
Dettes fiscales et sociales		792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
		<b>17 873</b>
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		14 391
	<b>DETTES</b>	<b>32 264</b>
Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 344 625</b>

RUBRIQUES	France	Export		
Ventes de marchandises	61 432		61 432	
Production vendue de biens	64 836		64 836	
Production vendue de services	6 388		6 388	
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>132 656</b>		<b>132 656</b>	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			28 283	
Autres produits			3	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>160 941</b>	
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douane]			36 887	
Variation de stock de marchandises			11 139	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 534	
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			98 719	
			<b>157 279</b>	
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>			816	
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			62	
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			12 007	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
			<b>12 070</b>	
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			6	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>170 171</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(9 230)</b>	

RUBRIQUES		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(9 230)</b>	
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4	
	<b>4</b>	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>4</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	10 658	
	<b>10 658</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 142	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>12 142</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 484)</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>171 604</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>182 313</b>	
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>(10 710)</b>	

**ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2017**

La présente annexe complète le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative. Des informations chiffrées détaillées ont été fournies sous forme de tableaux, qui font suite aux notes annexes proprement dites.

===

**I - INDICATIONS SUR L'ENTREPRISE**

	<b><u>Eur</u></b>
• <b>Total du bilan</b> .....	<b>1 344 625</b>
• <b>Chiffre d'affaires</b> .....	<b>132 656</b>
• <b>Perte</b> .....	<b>-10 710</b>
• <b>Effectif au 31 Décembre 2017</b> : 0	

===

**II - MODES ET METHODES D'EVALUATION**

Les comptes annuels ont été établis selon les principes généraux du droit comptable.

Les règles appliquées résultent des prescriptions du plan comptable révisé, auxquelles il n'a pas été dérogé.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques.

La valorisation des stocks de marchandises a été effectuée au prix d'achat.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent.

===

**III – ACTIF****Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition.

L'amortissement a été déterminé selon le mode linéaire. Les durées d'amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes :

Logiciel.....	1 an
Matériel et outillage.....	5 ans
Installations - Agencements .....	10 ans
Matériel de transport .....	5 ans
Matériel de bureau .....	3, 4 et 5 ans
Mobilier de bureau.....	10 ans

Immobilisation	Valeur Début Exercice	Acquisition	Diminution	Valeur Fin d'Exercice
Matériel & Outillage	6 554			6 554
Installations Générales	8 382			8 382
Logiciels & Frais Recherche & Développement	35 711			35 711
Matériels de Bureaux	18 802			18 802
Mobiliers de Bureau	5 654			5 654
Véhicule	9 950			9 950
Site Internet	31 389			31 389
<b>TOTAL</b>	<b>116 442</b>			<b>116 442</b>

	Valeur Début Exercice	Dotations	Reprise	Valeur Fin d'Exercice
Amortissement Matériels & Outillages	6 554			6 554
Amortissement Installations	8 382			8 382
Amortissement Logiciels	31 067			31 067
Amortissement Informatique	18 802			18 802
Amortissement Mobilier de Bureau	5 529	62		5 592
Amortissement Véhicule	9 950			9 950
Amortissement Frais de Recherche & Développement	31 389			31 389
<b>TOTAL</b>	<b>111 673</b>	<b>62</b>		<b>111 736</b>

### **Stock d'Imprimés au 31/12/2017**

Le stock d'imprimés s'élève à 17 605,83 €, se décomposant comme suit pour les principaux :

Constats Amiable Automobile	158 €
Conventions Collectives Stes Assces	2 702 €
Conventions Collectives Inspection	623 €
Recueil Police et Clause Maritime	7 704 €
Traité Risque Entreprises	40 €
Mémoires d'Assurances	413 €
Manuel Multirisques Occupant	754 €
Imprimés Maritimes Divers	1 131 €
Convention CIDRE	575 €

### **Créances et dettes** (Cf tableau 2057)

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. Elles sont toutes à moins d'un an.

**Valeurs Mobilières de Placements**

Montant : 460 390 € se décomposant comme suit :

- BNP FCP DEPOSIT : 460 435 € (Placement Monétaire Court Terme),
- HSBC Dépôt à Terme 1 Mois : NEANT.

**III – PASSIF****Tableau de variation des fonds propres (en euros)**

	Au 31 décembre 2016	Affectation résultat 2016	Au 31 décembre 2017
<b>Capital</b>	84 300		84 300
<b>Réserves Légale</b>	8 400		8 400
<b>Réserve Diverses</b>	1 217 177	13 163	1 230 340
<b>Résultat de l'exercice</b>	13 163	- 13 163	- 10 710
<b>Total des Capitaux Propres</b>	1 398 940		1 312 330

**Capital social**

Le capital social s'élève à 84.300 €. Il est divisé en 5.620 parts sociales de 15 €. Aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice.

**Charges à payer**

Les charges à payer en fin d'exercice, groupées par nature de dettes, se présentent comme suit :

• Dettes fiscales et sociales .....	792
• Charges à Payer .....	0

**Délais de règlement fournisseurs.**

Au 31 Décembre 2017, les dettes fournisseurs forment un total de 9.749 €.

Dont :

- 9749 € de 1 à 30 Jours
- 0 € de 31 Jours à 45 Jours
- 0 € de 46 Jours à 60 Jours

Se décomposant comme suit pour les principaux fournisseurs :

Xerox	947 €
Chronopost Intern.	99 €
Groupe Renard	5 427 €
Lc Créa	2 739 €

### **Provisions pour Risques & Charges**

Rubriques	Provision Début Exercice	Augmentations Dotations & transfert de l'exercice	Diminutions Reprise de l'exercice	Provision Fin d'Exercice
Provision pour Droits d'Auteurs	10 170		10 170	0

===

### **IV – HONORAIRES CAC**

Le montant des honoraires versées aux commissaires aux comptes est de :

- 1 362 € pour le Cabinet MAZARS.
- 3 838 € pour le Cabinet JPA.

### **V – COMPOSITION CAPITAL SOCIAL**

Le capital de 5 620 parts, est détenu à 100 % par la Fédération Française de l'Assurances, demeurant au 26 Boulevard Haussmann 75009 PARIS

### **VI - ENGAGEMENTS**

Néant.

### **VI – FAITS MARQUANTS 2017**

Néant.

### **VIII – EVENEMENTS POST-CLÔTURE**

Néant.

### **IX – CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Il n'existe aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

❖ ❖ ❖